

Appel à candidatures

« Parrainage Jeunes Chercheurs »

Il est recommandé aux candidat·e·s de lire attentivement le présent document avant de soumettre leur candidature.

Soumission des candidatures :
Jusqu'au samedi 12 janvier 2025 (minuit)

Pour tout renseignement : aap@francealzheimer.org / 01 42 97 48 91

Mots clés :

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, diagnostic, marqueurs biologiques, physiopathologie, amyloïde, Tau, prévention, thérapie, modèles animaux, modèles cellulaires

SOMMAIRE

1. Avant-propos.....	3
1.1. L'Union France Alzheimer et maladies apparentées.....	3
1.2. Sa politique de soutien à la recherche.....	3
2. Présentation de l'appel à candidature « Parrainage Jeunes Chercheurs »	4
3. Modalité de sélection des lauréats	5
4.1. Procédure.....	5
4.2. Conditions d'éligibilité	5
4.3. Critères de recevabilité	5
5. Dispositions particulières.....	6
5.1. Obligations de France Alzheimer.....	6
5.2. Obligations du·de la lauréat·e.....	6
5.4. Engagements du bénéficiaire	6

1. Avant-propos

1.1. L'Union France Alzheimer et maladies apparentées

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent plus d'un million de personnes en France. L'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées, seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, accompagne les familles et les personnes malades pour mieux vivre la maladie, sensibilise l'opinion publique et les pouvoirs publics au travers des actions de communication et de plaidoyer, contribue aux avancées de la recherche scientifique et forme les bénévoles et les professionnel·le·s de santé pour améliorer la prise en soins. Présente dans 101 départements de France métropolitaine et d'outre-mer à travers son réseau d'associations locales, France Alzheimer et maladies apparentées s'appuie également sur plus de 2 200 bénévoles actif·ve·s, plus de 20 000 adhérent·e·s et plus de 150 000 donateur·trice·s.

1.2. Sa politique de soutien à la recherche

- Un souhait : faire progresser la recherche scientifique

Le souhait de France Alzheimer et maladies apparentées est de faire progresser la recherche scientifique sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. Le soutien de la recherche découle d'une politique volontariste de l'association et de tous ses partenaires, particuliers, entreprises et réseau départemental.

Dès 1988, l'Association faisait office de précurseur en matière de soutien à la recherche sur la maladie en attribuant deux bourses à des équipes de recherche.

Depuis 2011, l'association engage **chaque année plus d'1,5 million d'euros** pour soutenir les équipes de chercheur·se·s dans le cadre de ses appels à projets. En 2024, France Alzheimer et maladies apparentées a ainsi financé 17 nouveaux projets de recherche.

Depuis 1988, l'association a consacré plus de 26 millions d'euros à la recherche et participé au financement de plus de 470 programmes. L'association a joué un rôle important dans le développement de la recherche thématique « Alzheimer ». Elle n'est pas étrangère aux avancées enregistrées ces dernières années et apparaît aujourd'hui comme un acteur-clé de l'écosystème scientifique français dans le domaine.

- Une volonté : soutenir les familles en soutenant la recherche

En accompagnant la recherche, France Alzheimer et maladies apparentées soutient l'espoir de milliers de familles confrontées à la maladie. Elle prend ainsi toute la mesure de ce qui constitue aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique. C'est pourquoi le soutien de la recherche scientifique est l'une des quatre missions statutaires de l'Union.

France Alzheimer se propose de créer un véritable pont entre les familles et le monde scientifique en favorisant les échanges et le partage d'expériences (personnelles et professionnelles). Elle se pose en relais d'informations aussi bien des familles vers les chercheur·se·s (problématiques de terrains, besoins et attentes des familles...) que des chercheur·se·s vers les familles (actualités, avancées de la recherche...).

- Une stratégie : un investissement à long terme au service de l'excellence scientifique et de l'innovation

Chaque année, l'association participe au financement d'une dizaine de nouveaux programmes scientifiques. L'association veille à assurer un impact optimal des dotations sur la réalisation des projets tout en répartissant son effort financier.

Engagée dans une **action pérenne**, France Alzheimer et maladies apparentées soutient **une recherche visant des objectifs à court et long terme, autrement dit pour aujourd'hui et pour demain**. En cela, elle soutient tous les champs disciplinaires liés à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées, de la recherche fondamentale à la recherche clinique en passant par la recherche translationnelle.

France Alzheimer et maladies apparentées souhaite plus particulièrement accompagner les jeunes chercheur·se·s et médecins dans leur formation aux métiers de la recherche en favorisant la réalisation de travaux de recherche portant sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

- Un engagement : accompagner les jeunes chercheurs impliqués dans la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

Chaque année, l'association soutient les jeunes chercheur·se·s pour leur permettre de terminer sereinement leurs projets de recherche en proposant des **bourses de financement** d'une 4^{ème} année de thèse ou d'une année de Master 2 recherche. Cet accompagnement ne s'arrête pas là puisque des bourses de mobilité sont également proposées pour faciliter la rencontre des chercheurs français sur des congrès internationaux

2. Présentation de l'appel à candidature « Parrainage Jeunes Chercheurs »

Le présent appel à candidatures vise à accompagner des étudiants en thèse tout au long de leur projet de recherche dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Cet accompagnement se traduit par **des remboursements de frais ou des dons matériels** effectués tout au long de la thèse du candidat.

France Alzheimer et maladies apparentées accorde ainsi deux types de soutiens financiers :

- Les **soutiens de recherche** pouvant comprendre le remboursement des frais d'inscription à l'école doctorale, des bourses de mobilités, des aides à l'impression de support de communication, le financement d'école d'été ou d'automne, des aides à la publication...
- Les **soutiens individuels** pouvant comprendre une carte cadeau délivré le jour de l'anniversaire du candidat, des dons en nature d'une valeur variable lors de diverses périodes festives ou d'événements nationaux, des cadeaux...

3. Modalité de sélection des lauréats

4.1. Procédure

La sélection des lauréats se déroule en une phase unique.

Les candidat·e·s sont invité·e·s à déposer leur dossier de candidature par voie électronique à l'adresse suivante :

aap@francealzheimer.org

1. Examen de la recevabilité du dossier de candidature.
2. Examen des dossiers recevables par le Conseil scientifique de France Alzheimer et présélection des lauréat·e·s.
3. Notification du résultat à tout·e·s les candidat·e·s par voie électronique (*à l'adresse indiquée lors de la soumission du projet*).
4. Mise en place de la convention avec les parties impliquées dans le projet.

Ouverture Appel à candidatures	20 novembre 2024 (12h00*)
Date limite de dépôt des dossiers	12 janvier 2025 (00h00*)
Notifications de sélection des dossiers	21 février 2025
Convocation des lauréats sur Paris	Mi-mars 2025
Colloque Recherche France Alzheimer	5 juin 2025

* heure de Paris

4.2. Conditions d'éligibilité

Le·la candidat·e doit commencer sa première année thèse au moment du dépôt de dossier.

Le·la candidat·e doit présenter un projet de thèse qui se consacre à la maladie d'Alzheimer et/ou à une maladie apparentée.

Le·la candidat·e doit présenter un justificatif témoignant de son admission en thèse au sein d'une structure de recherche dans un laboratoire français.

Un·e candidat·e ne peut déposer qu'un seul dossier.

Une équipe peut être impliquée dans plusieurs demandes mais un seul candidat peut être désigné lauréat au sein d'une même équipe de recherche.

Par souci de vulgarisation scientifique destiné au grand public, le·la candidat·e doit posséder un bon niveau de français à l'écrit et à l'oral.

4.3. Critères de recevabilité

Seul·e·s les candidat·e·s présentant un projet de recherche mené dans un laboratoire d'accueil situé en France sont éligibles à bénéficier de cette action.

Le·la candidat·e s'engage à s'impliquer pleinement dans son activité de recherche pendant toute la durée de la convention avec France Alzheimer. Il sera demandé chaque année de

présenter le compte-rendu du Comité de Suivi de Thèse pour valider l'engagement du·de la candidat·e dans son projet de recherche.

5. Dispositions particulières

5.1. Obligations de France Alzheimer

L'Association apporte son soutien au·à la lauréat·e. dans le cadre de l'action « Parrainage Jeunes Chercheurs ». Se faisant, l'Association procédera au remboursement des frais directement au·à la lauréat·e, tant que les dépenses justifiées sont au profit du Bénéficiaire, et validées préalablement par l'Association.

De manière non exhaustive, le soutien de l'Association se présente de la manière suivante :

- Prise en charge des frais de scolarité ;
- Attribution d'une bourse de mobilité annuelle de 1500€ ;
- Prise en charge de tout ou partie du coût des formations ;
- Dons et présents dépendants des partenariats de l'Association...

5.2. Obligations du·de la lauréat·e

Le·la lauréat·e. s'engage à réaliser au mieux son projet de thèse durant la totalité de la présente Convention, ainsi qu'aux contreparties suivantes dans le cadre de son parrainage par l'Association :

- Le·la lauréat·e s'engage à fournir chaque année le résultat de son Comité de Suivi de Thèse témoignant de l'avancée de son projet de recherche. Le rapport du Comité de Suivi de Thèse sera confidentiel et ne pourra être utilisé à des fins de communication par France Alzheimer.
- Le·la lauréat·e s'engage à fournir chaque année un compte-rendu de ses travaux sous une forme vulgarisée à l'Association. Ce compte-rendu pourra être utilisé par l'Association à des fins de communication et transmis à des partenaires ou des mécènes dans le cadre d'une subvention de l'action.
- Le·la lauréat·e s'engage à faire le nécessaire pour se rendre disponible lors du *Colloque FAAST* organisé par l'Association dans le cadre de l'action « Parrainage Jeunes Chercheurs ».
- Il sera également demandé au bénéficiaire de mentionner France Alzheimer et la présente action « Parrainage Jeunes Chercheurs » sur tous moyens de communications utilisés par le·la lauréat·e au cours de sa thèse à l'aide du logo qui lui sera fourni.

De plus, Le·la lauréat·e sera susceptible d'être contacté par l'Association pour diverses actions de communication. Ces actions comprennent, sans être exhaustif : passage sur la Radio Alzheimer, rédaction de contenu scientifique vulgarisé autour du projet du Bénéficiaire, intervention lors d'évènement, etc...

5.3. Autres engagements

France Alzheimer et maladies apparentées peut être amenée à nouer des relations partenariales avec des entreprises ou des particuliers. À ce titre, il est possible que ces mécènes souhaitent se positionner sur cette action de soutien de la recherche. Dans ce cas, et en fonction des partenaires, il pourra être demandé au·à la lauréat·e de fournir des éléments de communication supplémentaire qui seront adressés au partenaire.